

*La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves) est représentée par Dominique DUPUIS et Hervé Le NIGER, présidente et vice-président du Conseil départemental de la FCPE (Paris).*

*En présence notamment de Laurent TOUZET, secrétaire fédéral à l'éducation, et Liliane GISSELBRECHT, secrétaire fédérale adjointe (rapporteurs).*

Du point de vue de la FCPE, le collège s'apparente trop à un « petit lycée », dans la mesure où **il privilégie le tri des élèves à un travail d'éveil et de choix vis-à-vis des filières technologiques et professionnelles** : un élève « orienté » ne va pas vers l'enseignement général. Tant que l'enseignement professionnel restera considéré comme une voie de sortie éducative et tant que l'enseignement technologique restera si peu considéré, le collège restera problématique.

Le collège correspond à un temps de changement pour les élèves, marqué par une grande coupure entre les 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> et les 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>. Les enseignants sont souvent seuls et démunis face aux comportements adolescents, individuels et collectifs : le phénomène n'est pas nouveau, mais on constate tout de même une difficulté croissante des élèves à se mettre en place, à entrer dans le travail... A cet égard, la question de la **formation des enseignants** est cruciale : il faut abandonner l'actuelle réforme et travailler aussi sur la formation continue.

**L'autonomie croissante des chefs d'établissement pose problème à Paris**, notamment par rapport à l'enjeu de la mixité sociale. Là où la mixité est présente dans l'établissement, la tentation est forte de constituer des classes de niveau et beaucoup de chefs d'établissements parisiens y cèdent, d'autant que ces classes (bi-langues...) reçoivent de plus en plus d'élèves par dérogation.

De façon plus générale, **la pression est énorme sur les familles**, à Paris beaucoup plus qu'ailleurs, parfois dès la maternelle. L'assouplissement de la carte scolaire a entraîné une augmentation sensible des demandes de dérogations au collège, laissant à penser que les familles ont le choix. Cette situation s'est heurtée à l'augmentation des effectifs entrant au collège, issus du baby boom. Des effectifs qui ont dépassé les capacités d'accueil de plusieurs collèges dans la capitale, amenant l'académie à refuser l'affectation de certains élèves dans leur collège de secteur, faute de places suffisantes. Des opérations de redéfinition des secteurs des collèges ont été entreprises avec la Ville de Paris mais, encore cette année, la situation n'est pas stabilisée et l'académie a dû se résoudre à affecter en priorité les élèves du secteur, avant d'examiner les demandes de dérogations.

**La meilleure école, le meilleur collège, ce sont d'abord ceux de son quartier.** En 6<sup>e</sup>, les élèves sont trop jeunes pour être scolarisés plus loin, et le principe du *busing* pose trop de problèmes. Il faut donc en finir avec les classes à profil, qui sont des filières déguisées. Par exemple, à Balzac, le collège recrute sur un secteur défavorisé, tandis que l'établissement accueille des classes de collégiens et de lycéens en internat : il n'y pas de mixité sociale, seulement une juxtaposition. La proviseure a essayé de faire de la mixité sociale et scolaire, mais elle n'a pas été soutenue par les enseignants. Sous couvert d'individualisation des parcours, on a complètement détricoté le collectif. Comment des élèves issus de différents quartiers peuvent-ils travailler ensemble en-dehors du collège – pour faire des exposés par exemple ? A Paris, le collège n'est pas un lieu de vie. Les élèves viennent seulement y suivre leurs cours.

**La typologie des collèges parisiens** – qui détermine l'attribution des moyens d'enseignement – est un dispositif intéressant, plus pertinent que la simple distinction entre des collèges prioritaires et d'autres qui ne le seraient pas. Mais elle est biaisée par le fait

qu'elle s'appuie sur les déclarations des parents pour déterminer la composition socio-professionnelle des familles de l'établissement.

Concernant les temps éducatifs, les journées sont trop longues et les vacances d'été aussi. Les collèges manquent d'assistants d'éducation en nombre suffisant. Les élèves n'ont pas de temps le midi, la pause méridienne est catastrophique, notamment parce qu'elle ne permet pas de créer du lien entre les élèves. **Le collège doit pouvoir être un lieu pour autre chose que les cours.** Il doit être un lieu pour préparer des exposés, faire ses devoirs – les devoirs sont à intégrer au temps scolaire. Le collège doit être davantage un lieu de ressource pour les élèves – il n'y a par exemple pas assez de personnels d'accueil dans les CDI. Le collège doit aussi être un lieu ouvert aux parents et sur le quartier. D'après le décret de 2006, un lieu dans l'établissement doit être consacré aux parents. Mais le vaste chantier du statut des délégués parents reste ouvert.

Beaucoup d'associations apportent des supports très variés sur l'environnement, la sécurité routière... au point qu'on s'y perd un peu. Ces interventions mériteraient d'être davantage articulées avec ce que font les enseignants, **ce qui implique de la part des enseignants d'être moins enfermés dans leurs disciplines, plus ouverts à la transversalité.** Ceci dit, ce n'est pas aux enseignants de tout prendre en charge dans un collège. Les équipes éducatives comprennent divers personnels aux compétences complémentaires, et c'est indispensable pour ne pas s'en tenir aux seules notes et travailler aussi sur le savoir-être et sur le sens à donner au travail scolaire.

Les modes d'évaluation doivent évoluer : le mouvement contre la constante macabre et le système du contrat de confiance esquissent des pistes intéressantes. La FCPE est opposée au Livret Personnel de Compétence (LPC) tel qu'il est conçu actuellement. **Le LPC s'apparente à un socle minimum de compétences destiné à orienter les élèves. Or il importe de ne pas figer/ ficher trop tôt le profil d'un élève par un livret.** De plus, il y a actuellement un hiatus entre la validation du LPC et l'orientation. Quant à la notion de compétence, elle est envisagée dans le LPC comme un référentiel professionnel, ce qui pose problème.

La multiplication des évaluations nationales est inutile et problématique. Concernant le PPRE, il pose problème par sa dimension contractuelle. Au-delà du PPRE, la FCPE s'inquiète de l'empilement illisible des dispositifs de réussite éducative.

La continuité CM2-6<sup>e</sup> renvoie surtout à un problème institutionnel de dialogue entre le collège et les écoles du quartier. A vrai dire, l'échec, ne se construit pas au collège mais au primaire. Ceci dit, **l'arrivée en 6<sup>e</sup> peut poser des difficultés relatives aux lieux** – les élèves ne peuvent plus investir une salle de classe comme ils le faisaient en primaire – **et au nombre élevé de disciplines** – il faudrait élargir les champs disciplinaires. Des séquences plus longues peuvent répondre en partie à ces difficultés.

Commission éducation – Fédération de Paris du Parti socialiste  
**Projet socialiste : pour aller plus loin sur le collège**  
**Audition du SNES – section académique de Paris**  
**23 mai 2011**

*Le SNES (Syndicat National des Enseignements de Second Degré) est représenté par Thierry ANANOU, son secrétaire académique, et par deux membres du groupe collège de la section.*

*En présence notamment de Laurent TOUZET, secrétaire fédéral à l'éducation (rapporteur) et de Colombe BROSSEL, adjointe au Maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative.*

**Le SNES regrette de ne pas être toujours entendu par tous les partis politiques, en particulier sur le collège. Interpellé au cours de la réunion sur ses prises de position, il souligne combien la profession est crispée** dans la mesure où elle a pris beaucoup de coups ces dernières années : il y a une forte méfiance vis-à-vis de l'institution. On a beaucoup expérimenté, mais chaque réforme a surtout conduit à supprimer des moyens. Les IDD et les TPE étaient par exemples des dispositifs qui ont intéressé des collègues... pour lesquels des heures ont été prises sur les disciplines... puis les IDD ont été supprimés et les TPE confinés aux heures supplémentaires sans que les horaires disciplinaires n'aient été rétablis !

**Même si le collège à Paris a toujours été ségréatif, le SNES constate une aggravation des conditions de travail ces dernières années.** S'il y a eu rupture entre les gouvernements de gauche et de droite, c'est certes sur les moyens. Dans certains collèges, dès qu'il y a plus de vingt élèves par classe, ça devient très difficile : il y a eu une époque où c'était possible de travailler convenablement. Remettre des moyens dans le système éducatif est donc une priorité qui doit concerner aussi le second degré : il serait faux de considérer que le second degré est avantagé et qu'on pourra y puiser pour faire du redéploiement.

**Dans le projet du PS, le SNES constate néanmoins peu de différences avec la politique mise en place ces dernières années :** les grandes lignes et le vocabulaire sont les mêmes. Il n'y a notamment pas de rupture nette avec la loi Fillon de 2005 qui définit la logique de la Droite en matière de politique éducative et détermine son projet ségréatif de restructuration du système éducatif. Le SNES indique d'ailleurs se retrouver dans un certain nombre de remarques et de questions formulées par notre commission.

**La notion de « socle commun » est très problématique** car elle renvoie à la pensée libérale. Les sept compétences du socle sont tirées des préconisations de l'OCDE, qui a travaillé sur les compétences à acquérir par les salariés. Le SNES lui oppose la notion de « culture commune », assise sur des savoirs et des savoir-faire qui visent à l'épanouissement des jeunes, à leur autonomie et leur formation citoyenne. Le SNES est ainsi en total désaccord avec le Livret Personnel de Compétence (LPC) destiné à mettre en œuvre le socle. Le LPC véhicule une vision linéaire et utilitariste du parcours scolaire de l'élève, vis-à-vis duquel l'enseignant se transforme en une chambre d'enregistrement permanente. Le PS devrait se prononcer clairement contre le LPC.

**Il est regrettable que le projet du PS présuppose comme une qualité pédagogique l'individualisation des parcours et l'adaptation aux capacités de l'élève.** Car la mission de l'école, c'est aussi de faire sortir l'élève de ce qu'il est pour l'emmener vers autre chose. Le texte ne dit rien sur le contact avec la recherche disciplinaire et il ne donne pas toute sa place au travail sur les contenus. Il laisse entendre que plus l'élève est en difficulté, plus il faut raccourcir les séquences d'enseignement et moins il faut faire de contenu. Or c'est le contraire : il faut plus d'école aux élèves en difficulté. Et plutôt qu'une « pédagogie personnalisée » inapte à réparer ce qui n'a pas fonctionné, démultipliant au passage les intervenants, il faut recentrer l'enseignement sur le groupe classe et faire plus attention à ce qu'il s'y passe. Attention, car on voudrait décroquer les disciplines et introduire en France les méthodes éducatives nord-américaines (Etats-Unis et Québec) au moment où elles sont contestées là-bas. A vrai dire, pour le SNES, formation pédagogique et formation disciplinaire sont indissociables.

**Le socle commun et sa mise en œuvre via le Livret Personnel de Compétence (LPC), qui devrait à terme remplacer le Diplôme National du Brevet (DNB), induisent surtout un risque social**, celui d'avoir bientôt des collèges à socle et des collèges à programme. Par exemple, le socle exige le niveau A2 en langue vivante en fin de 3<sup>e</sup>, alors que c'est aujourd'hui le niveau au programme de 5<sup>e</sup>. Le socle commun entérine en fait une logique d'individualisation des parcours scolaires, par le biais de modules, d'options et de tout un panel d'enseignements proposés dès le collège et qui ouvre la possibilité de différenciations entre les élèves. Le SNES refuse cette logique. Il est attaché à des mêmes contenus et à un parcours quasi commun jusqu'à 16 ans.

**Le SNES regrette aussi la relance du vieux débat entre enseignants des premiers et seconds degrés.** Pourquoi les professeurs du 1<sup>er</sup> degré seraient-ils plus aptes à traiter l'échec scolaire ? Pourquoi véhiculer cette idée selon laquelle le collège n'est que la poursuite de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré alors qu'il doit aussi préparer à l'entrée au lycée ? Est-ce vraiment le passage du CM2 à la 6<sup>e</sup> qui pose problème ?

**Pour le SNES, les difficultés du collège ne se situent pas dans sa liaison avec le 1<sup>er</sup> degré** (cf. travaux de Stéphane Bonnery). Attention plutôt au projet du gouvernement, qui semble vouloir revenir 30-40 ans en arrière, aux « écoles primaires supérieures », autrement dit à un collège de fin d'études, oubliant l'objectif d'amener 80% d'une génération au bac. Il faut au contraire reprendre la dynamique de la démocratisation scolaire qui avait fonctionné dans les années 1980, mais qui n'était pas allée jusqu'au bout, qui n'avait pas produit tous ses effets et qui avait créé de nouvelles difficultés. Il faut augmenter le taux d'accès au bac.

**Le SNES se méfie du principe d'autonomie des établissements**, utilisé par le gouvernement pour introduire des horaires non fléchés et renforcé récemment par le dispositif CLAIR. Le SNES est attaché aux horaires réglementaires. A Paris, par exemple, certains élèves d'un même niveau ont 4h de Français dans un établissement, 6h dans un autre : c'est problématique.

**Interrogé sur la question du statut et des services, le SNES indique qu'elle renvoie au métier d'enseignant, un métier qualifié.** L'enseignant est capable de concevoir ce qu'il enseigne et d'y réfléchir, car il a une qualification disciplinaire, d'où le lien fondamental avec la recherche universitaire et la revendication d'avoir des formateurs universitaires – ils ne représentent aujourd'hui que 8% des formateurs.

**Concernant les services, le SNES rejette toute taylorisation du métier dont le cœur doit rester « faire cours aux élèves »**, a contrario des multiples tâches annexes auxquelles les enseignants sont de plus en plus astreints. Car l'inscription de ces tâches dans les obligations de service impliquerait soit une vérification tatillonne soit une mise œuvre des fameuses 35 heures de présence dans l'établissement – le SNES y est totalement opposé. En outre, des tâches nouvelles impliqueraient qu'on en supprime d'autres ou qu'on réduise le temps de cours. A vrai dire, le nœud de l'activité professionnelle reste le cours aux élèves et sa référence doit donc rester le nombre d'heures de cours. Pour le reste, il faut faire confiance aux enseignants, on ne peut pas cadrer toutes les tâches.

**Beaucoup de collèges parisiens sont situés en cités scolaires :** Les collèges autonomes sont désavantagés. C'est un vrai problème, celui de la ségrégation.

**Le SNES conclut sur ces trois points :**

- Il faut afficher l'éducation comme une priorité, y compris le 2<sup>nd</sup> degré : priorité en termes de moyens, en revenant d'abord sur les suppressions de postes, et en revenant sur la loi Fillon.
- Il faut reprendre la marche de la démocratisation scolaire avec l'objectif de 80% d'une classe d'âge au bac, qui est d'ailleurs aussi un moyen d'atteindre l'objectif de 50% en licence.
- La scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans contribuerait à l'élévation générale du niveau de formation et de qualification. Elle permettrait aussi de considérer clairement que le collège ne peut plus être une fin d'étude.

Commission éducation – Fédération de Paris du Parti socialiste  
**Projet socialiste : pour aller plus loin sur le collège**  
Audition de la Ligue de l'enseignement – fédération de Paris  
12 juillet 2011

*La ligue de l'enseignement est représentée par Philippe GUEZ, vice-président délégué de la Fédération de Paris, par ailleurs vice-président de l'USEP Paris, et directeur d'une école maternelle dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.*

*En présence notamment de Laurent TOUZET, secrétaire fédéral à l'éducation, et Liliane GISSELBRECHT, secrétaire fédérale adjointe (rapporteurs).*

**Paris présente une structure très particulière.** Elle combine une forte densité urbaine avec une stratification sociale très marquée, induisant une tradition de contournement de la carte scolaire. C'est à la fois une municipalité et un département, avec l'existence de lycées municipaux et de professeurs spécialisés dans les écoles primaires. C'est aussi une concentration inégalée de grandes écoles...

Le collège est une étape très complexe du système scolaire. Dans la vie des élèves, il représente beaucoup d'incertitudes, de changements, de révoltes. Située entre primaire et lycée, il se veut unique pour accueillir tous les élèves appartenant à cette tranche d'âges, mais ce « collège unique » pose de plus en plus de problèmes, y compris aux professeurs eux-mêmes. **Le collège unique a marqué des progrès qualitatifs incontestables, mais il suscite encore beaucoup d'insatisfaction** en terme d'orientation pour ceux des élèves qui passent à l'ancienneté et se retrouvent enfermés dans l'échec faute de suivi individuel.

Il faut se demander à quoi sert le Collège aujourd'hui et redéfinir ses missions.

**Le premier obstacle au bon fonctionnement du collège, c'est l'absence de continuité avec l'école primaire.** Il est difficile de suivre des élèves issus d'une même école mais qui se retrouvent souvent dans des collèges différents, en raison des stratégies d'évitement de la mixité sociale pratiquées par beaucoup de familles par le biais du jeu des options et du choix des langues. Ces stratégies familiales sont d'ailleurs encouragées par les stratégies concurrentielles des établissements. Des enfants se retrouvent ainsi coupés de leur quartier, de leurs amis et de tous les liens qui les unissaient au sein de l'école. Un travail de **reterritorialisation** serait donc nécessaire. A cet égard, la Ligue est assez proche de la position de la FCPE selon laquelle il faudrait rester dans des établissements de quartier jusqu'à la fin de l'enseignement obligatoire.

Autre obstacle, la grande incompréhension entre le niveau des élèves et ce que le collège attend d'eux. A cet égard, **le « socle commun » est une idée progressiste défendue depuis longtemps par la Ligue, mais qui a été détournée par la droite.** Le contenu du socle pose aujourd'hui beaucoup de problèmes et risque de s'apparenter à un moins disant scolaire. Nous ne devons pas renoncer à ce qui fut une revendication progressiste mais nous devrions en redéfinir les contenus, en particulier envisager un socle suffisamment dense pour préparer à l'étape suivante, le lycée. Nous devons aussi considérer le socle commun comme un outil de référence pédagogique et non comme un outil de pilotage – ce à quoi s'apparente aujourd'hui le Livret Personnel de Compétences (LPC). La question de l'évaluation fait débat.

Il devient aussi nécessaire, pour remobiliser les acteurs éducatifs, de clarifier le rôle des enseignants et de dire **comment on accompagne les élèves en difficulté et comment on met en œuvre une réelle diversité pédagogique au service de leur réussite.** Car aujourd'hui, ce sont les officines privées qui surfent sur la « difficulté scolaire » et contribuent à noircir l'image de notre système éducatif : soyons vigilants. Il y a des élèves en difficulté

que l'on peut gérer dans le cadre scolaire actuel, notamment en réduisant les effectifs par classe. Mais que fait-on avec la grande difficulté qui concerne un peu moins de 15% des élèves ? Comment gérer ces élèves pour lesquels l'éducation nationale est aujourd'hui en échec ?

La Ligue est par exemple impliquée à Paris dans la gestion d'un **atelier relais** – l'éducation nationale n'a pas voulu lui en confier davantage. Or le profil des élèves qui en relève a évolué : d'abord destiné aux absentéistes, l'atelier relais a progressivement évolué vers l'accueil des élèves ingérables, qu'on ne veut plus voir physiquement dans les établissements, et il n'y a pas de suivi longitudinal. Ce n'est pas une solution. La Ligue a demandé une clarification des structures actuelles : des classes-relais pour les 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> avec une éventuelle perspective d'orientation ; des ateliers-relais pour les 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>, sur un trimestre, avec vocation des élèves réintégrer l'établissement, ce qui n'est jamais simple et doit être préparé. Pour cela, il importe notamment que les ateliers-relais accueillent des élèves scolarisés à proximité (même arrondissement) et qu'un travail de long terme s'instaure avec les enseignants des établissements concernés.

L'idéal serait de rassembler tous les élèves dans un même lieu jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

A Paris, la Ligue de l'enseignement intervient auprès des collégiens :

- **En faisant de l'éducation à la citoyenneté sur le temps scolaire**, sous forme de ressource pour les enseignants : formation des délégués élèves, problématiques de violence, problématiques filles/garçons...
- En gérant un ateliers-relais (voir ci-dessus).
- **Principalement sur le temps péri- et extrascolaire**, avec les centres d'animation, vers lesquels il faut diriger les collégiens car ils ont besoin de mixité, de sortir de leur établissement. A cet égard, les structures de centres de loisirs organisées comme à l'école ne fonctionnent pas au collège : les collégiens ont besoin d'être traités comme des grands. Il est donc important d'avoir des correspondants périscolaires dans les établissements pour faire le lien avec les élèves et les familles et les diriger vers les centres d'animation. Ceux-ci proposent des activités très diverses, sous forme annuelle régulière ou sous forme de stages pendant les vacances scolaires. Ces activités incluent l'accompagnement à la scolarité.

Comme d'autres associations, **la Ligue à Paris a de grosses difficultés à entrer en contact avec les établissements, à s'introduire dans les collèges**. Si elle touche 100-110 000 élèves sur le temps scolaire, 90% d'entre eux sont dans le 1<sup>er</sup> degré. Certes, la Fédération parisienne de la Ligue s'est historiquement articulée autour de militants du primaire et son implantation militante reste faible dans le second degré où, par ailleurs, elle s'est longtemps confrontée à un interdit politique de la part de la municipalité de droite. Il reste difficile aujourd'hui d'avoir l'accord du principal, puis de trouver une personne ressource. Il est toutefois plus facile d'entrer dans les collèges les plus en difficulté, ceux qui bénéficient de la « politique de la ville » (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) et de collaborer avec les enseignants en mettant à leur disposition des ressources spécifiques, en particulier pour l'éducation à la citoyenneté. Mais dans les faits, les interventions de la Ligue restent souvent cantonnées au périscolaire.

**Ce repli des collèges s'expliquerait par la réticence du milieu enseignant, ici plus qu'ailleurs, vis-à-vis des ressources externes**. Les enseignants considèrent que le collège doit trouver ses ressources en interne, qu'il n'a pas besoin d'aide et que ce qui vient de l'extérieur est un danger. Or la gestion strictement interne ne fonctionne plus ! Les enseignants ont du mal à sortir de leurs champs disciplinaires, à envisager sereinement l'articulation entre enseignements formels et non formels, et à prendre en charge la dimension culturelle des programmes disciplinaires. Pour autant, la Ligue de l'enseignement n'a pas vocation à se substituer aux enseignants de collège en ce qui concerne l'acquisition

des savoirs et des compétences. **Une organisation plus globale des emplois du temps** permettraient toutefois de démultiplier les lieux hors cours, où pourrait être mené un travail culturel qui n'est pas fait correctement au collège alors qu'il est lui aussi indispensable à la réussite scolaire.

**Pour finir, La Ligue constate que nous sommes sur le fil pour conserver en France un vrai service public de l'éducation nationale.** Face à cet enjeu, le projet du PS tel qu'il vient d'être publié est trop léger, notamment par rapport aux travaux préparatoires du secrétaire national Bruno Julliard. Et il est à craindre que la question éducative ne soit pas au cœur des débats de 2012. Or la spécificité du service public de l'éducation nationale – qui inclut le temps périscolaire et dont la Ligue se considère partie prenante<sup>1</sup> – c'est qu'il n'est pas un service public comme les autres, avec une relation de client/ usager.

---

<sup>1</sup> Interrogée sur sa place au sein du service public, la Ligue renvoie à sa déclaration de principe : « *La Ligue entend accompagner le service public d'éducation dans ses nécessaires adaptations tant par le débat que par les activités qu'elle développe* ».